



# MAIRIE DE GRISY LES PLATRES

## Val d'Oise

2023 – 55 CIR

Arrêté Portant permission de voirie sur l'interdiction de stationner sur 2 places de parking de la Mairie pour l'installation d'une borne à rechargement électrique  
A partir du 22 janvier 2024 pour une durée de 30 jours

La Maire de la Commune de Grisy-Les-Plâtres,

**VU** l'article L2212-1 Et suivants du Code Général des Collectivités territoriales ;  
**VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;  
**VU** le Code de l'Urbanisme ;  
**VU** le Code de la Voirie Routière ;  
**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
**VU** l'état des lieux ;  
**VU** la demande en date du **15 décembre 2023**, par laquelle Monsieur Johny GRILLON représentant la société Bouygues E&S-Colombes, TSA 70011 chez SOGELINK à DADILLY 69134, Tél :01.80.61.89.51, [byes-colombes-d@demat.sogelink.fr](mailto:byes-colombes-d@demat.sogelink.fr), demande l'autorisation d'entreprendre **des travaux de réalisation d'un massif pour pause de IRVE** au 10 Rue Robert Machy, 95810 Grisy-Les-Plâtres,  
**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité de tous en raison des travaux sur le domaine public en agglomération,  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer momentanément la circulation et le stationnement sur cette voie,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité publique.

### ARRETE

#### Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

**10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69**

Ouvertures : Mardi et Vendredi : 8h30/12h – Mercredi : 13h/17h

[mairie@grisylesplatres.fr](mailto:mairie@grisylesplatres.fr)

[www.grisylesplatres.fr](http://www.grisylesplatres.fr)

## Article 2 : Prescriptions techniques

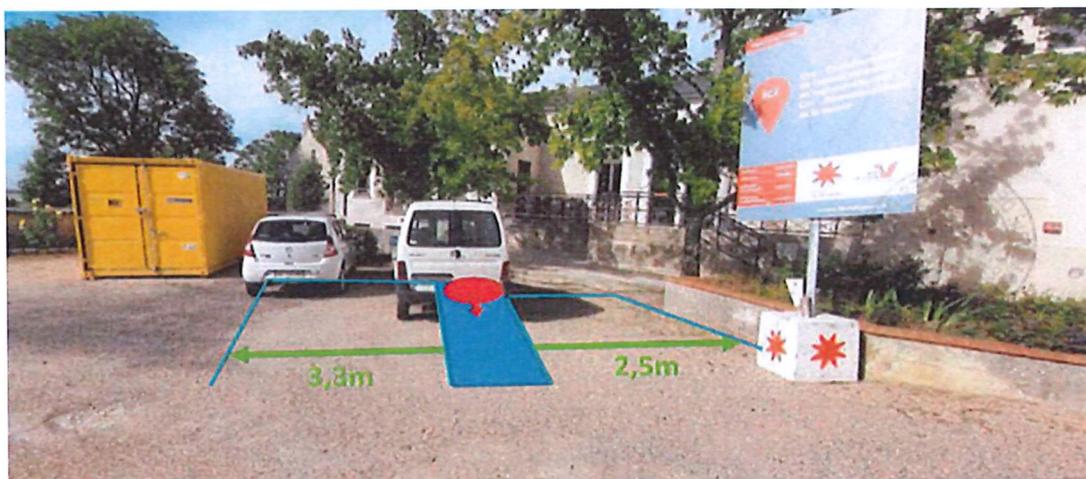
Monsieur Johny GRILLON représentant la société Bouygues E&S-Colombes, TSA 70011 chez SOGELINK à DADILLY 69134, demande l'autorisation d'entreprendre **des travaux de réalisation d'un massif pour pause de IRVE** à Grisy- les-Plâtres 95810, 10 Rue Robert Machy,

L'intervention autorisée sera limitée à la seule zone des travaux.

## Article 3 : Signalisation du chantier

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Le stationnement sera interdit sur « les 2 places de parking de la Mairie » mentionnée ci-dessous durant cette période.



## Article 4 : Durée

La présente autorisation est valable pour une durée de 30 jours à compter du 22 janvier 2024.

## Article 5 :

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Marines,  
Monsieur le Lieutenant du SDIS de Cormeilles en Vexin,  
Madame La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grisy-Les-Plâtres, le 18/12/2023.

La Maire,  
C.Carpentier



**10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69**

Ouvertures : Mardi et Vendredi : 8h30/12h – Mercredi : 13h/17h

[mairie@grisylesplatres.fr](mailto:mairie@grisylesplatres.fr)

[www.grisylesplatres.fr](http://www.grisylesplatres.fr)